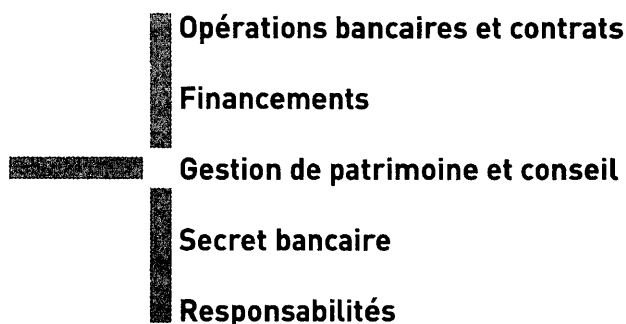


**Marc Bauen
Nicolas Rouiller**

Relations bancaires en Suisse

**Un aperçu pour le client des banques
et ses conseillers**



A
ANTHEMIS

T les
éditions
thémis

L.G.D.J

Schulthess § 2011

Table des matières

Avant-propos	VII
Sommaire	XI
Abréviations	XXXIII
Bibliographie sommaire	XLV

01 *Introduction*

Les banques et la place financière suisses	3
Les concepts de banque et de banquier	4
Les concepts de banque privée et de <i>private banking</i>	5
Les banques en tant qu'intermédiaires financiers	6
Les banques en tant que négociants en valeurs mobilières	6

02 *La diversité de la place financière suisse*

Les banques privées	11
Les banques cantonales	12
Les grandes banques	13
Les banques étrangères	14
Les caisses d'épargne	15
Les banques régionales	15
Les banques Raiffeisen	16
Les banques commerciales et les banques boursières	17
Les négociants en valeurs mobilières	18
Les banques télématiques et les négociants télématiques en valeurs mobilières	19
La Banque nationale suisse (BNS)	19
L'Association suisse des banquiers (ASB) et l' <i>ombudsman</i> des banques suisses	21

Le groupe SIX	22
PostFinance	26
La <i>Banque Wir</i>	27

03 *Les sources du droit bancaire*

La Constitution fédérale	35
La loi sur les banques	36
L'ordonnance sur les banques	37
Le droit privé bancaire	37
L'ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques	37
La loi sur les bourses	39
La loi sur la surveillance des marchés financiers	40
La réglementation FINMA	41
La loi sur les placements collectifs de capitaux	47
La loi sur les titres <i>intermédiés</i>	48
L'autorégulation (autoréglementation) des banques	50

04 *L'organisation des banques*

La structure d'une banque	57
Les activités externalisées (<i>outsourcing</i>)	59
Les comptes annuels	61
La gestion des risques	63
La liquidité bancaire	65
Les prescriptions sur les fonds propres (« <i>Bâle I, II et III</i> »)	68
Le système de contrôle et de surveillance	69
Le conseil d'administration	70
La <i>compliance</i>	70

Le contrôle interne	71
La révision interne	72
La révision externe	74
L'autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA)	75

05 *Le trafic des paiements et les moyens de paiement*

Paielements et retraits en espèces	81
Retraits aux distributeurs automatiques	81
Le chèque	82
Les cartes de paiement	83
Le virement bancaire	85
<i>SIX Interbank Clearing (SIC), euroSIC et PostFinance</i>	85
Le débit direct (<i>LSV</i>)	86
<i>IPI, IBAN et BIC</i>	86
Le réseau <i>SWIFT</i>	87
Les opérations bancaires télématiques (<i>e-banking</i>)	88
La signature électronique	89

06 *La lutte contre le blanchiment d'argent*

Le crime de blanchiment d'argent	93
La Convention relative à l'obligation de diligence des banques	95
L'apport du <i>GAFI</i>	96
La législation fédérale sur le blanchiment d'argent	97
La notion d'intermédiaire financier	98
Les obligations de diligence	100
Les obligations en cas de soupçon de blanchiment	101

XVIII Table des matières

La surveillance	101
Le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent	102
L'assistance administrative et l'entraide pénale	103
Les trois ordonnances de la FINMA sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme	104
Normes contre le blanchiment et responsabilité civile de la banque	107
Conclusion	109

07 *Le secret bancaire*

Brève appréciation des attaques extérieures récentes contre le secret bancaire	117
La notion du secret bancaire	118
Le fondement juridique et la répression pénale des violations du secret bancaire	119
Le champ d'application de la protection du secret	120
Le droit à l'information et le devoir de renseigner	121
Les limites légales du secret bancaire	121
Les limites apportées par l'entraide judiciaire internationale	122
Les limites apportées au secret par l'assistance administrative internationale	124
Le secret bancaire et le droit fiscal suisse	126
L'accord bilatéral européen sur la fiscalité de l'épargne	127
Le secret professionnel des bourses	129
Développements récents	129

08 *Les comptes bancaires*

Les mouvements de compte	137
Les comptes joints	138
Les comptes collectifs ou en main commune	139
Les comptes à numéros ou comptes numérotés	139
Les comptes <i>escrow</i> (comptes de séquestre ou de consignation)	140

09 *Ouverture d'un compte bancaire*

Conditions personnelles	145
Demande visant l'ouverture d'un compte bancaire	145
Régime de signature	145
Incorporation des conditions générales (CG)	146
Brochure «risques particuliers dans le négoce de titres»	147
Nantissement	147
Autorisation de placements fiduciaires	147
Droit applicable et for	148
Identification du cocontractant	148
Identification de l'ayant droit économique	152
Notion d'ayant droit économique	154
Sociétés comme ayants droit économiques	155
Définition générale d'ayant droit économique	157
Trusts et fondations	160
Obligation de renouveler la procédure d'identification	161
Interdiction de l'assistance active à la fuite de capitaux	162
Interdiction de l'assistance active à la soustraction fiscale	163

Compte numéroté	163
Emploi de structures « offshore »	163

10

Conditions générales

Source des règles applicables à la relation d'affaire	177
Droit de disposition	178
Vérification des signatures et de la légitimation	179
Incapacité civile	179
Informations concernant le titulaire du compte	179
Avoirs sans nouvelles (avoirs non réclamés)	179
Exécution des ordres	179
Responsabilité pour les décisions de placement	180
Erreurs de transmission	181
Communications de la banque	182
Réclamations et contestations de la part du client	182
Comptes courants	183
Comptes en devise étrangère	183
Effets de change, chèques et titres similaires	184
Placements fiduciaires	184
Droits de gage et de compensation	185
Dispositions particulières réservées	185
Externalisation de certains secteurs d'activités	186
Secret bancaire	186
Rémunérations (frais, commissions et débours)	187
Durée et fin des relations d'affaires	187
Protection des dépôts	187
Modification des conditions générales	188
Droit applicable et for	188

11	<i>Les dépôts bancaires</i>	
	Déposant et dépositaire	193
	Les diverses formes de dépôts bancaires	194
	Les dépôts ouverts et les dépôts fermés	195
	Les règlements de dépôts ordinaires	195
	Les règles spéciales applicables aux dépôts ouverts ou fermés	197
12	<i>Les fonds en déshérence ou les avoirs sans nouvelles</i>	
	L'histoire suisse récente des fonds en déshérence	203
	Les directives ASB en matière de fonds en déshérence ou d'avoirs sans nouvelles	207
	La renonciation à légiférer dans ce domaine	212
13	<i>Les compartiments de coffres bancaires</i>	
	Le contrat de coffre-fort	217
	Les règlements annexes	218
	La durée du contrat	219
	Le loyer	219
	La responsabilité	219
14	<i>La procuration bancaire</i>	
	Généralités	223
	Procuration individuelle ou collective	223
	Procuration générale	224
	Procuration spéciale ou restreinte	225
	Révocation de la procuration	226
	Extinction légale de la procuration	226

Les procurations bancaires <i>post mortem</i>	227
Droit applicable et for	228

15

Le pouvoir de gérance

Contenu du pouvoir de gérance	233
Les placements fiduciaires	235
Les restrictions au pouvoir de gérance	235
La transmission électronique de données relatives au client	235
Les bonifications de la banque au gérant externe	236
L'absence de responsabilité de la banque	236
La durée du pouvoir de gérance	236
Remarque sur les risques	237

16

Les opérations bancaires télématiques (e-banking)

L'essor de l' <i>e-banking</i>	241
La réglementation juridique	242
Les ordres donnés par voie électronique	242
Quelques particularités conventionnelles	243
Un exemple de conditions d'utilisation <i>e-banking</i>	244

17

Le crédit bancaire

Généralités	253
L'examen des demandes de crédit	255
Contrat de crédit et contrat d'ouverture de crédit	255
Crédit en compte courant	256
Le prêt d'argent à terme ou avance à terme fixe	257

Le crédit en blanc	257
Le crédit lombard	257
Le capital-investissement (<i>private equity</i>) et le capital-risque (<i>venture capital</i>)	258
Le crédit à la consommation ou petit crédit	259
Le crédit sur cession	260
Le financement à forfait	260
Le crédit d'escompte	261
Le crédit par acceptation	261
Le crédit de remboursement	262
Le crédit de construction	262

18

Le crédit hypothécaire

Généralités	267
Les modèles hypothécaires	268
L'estimation du gage	269
La limite d'avance	270
La fixation du taux d'intérêt	270
La durée, l'amortissement et la dénonciation des crédits hypothécaires	271
Le refinancement des opérations hypothécaires des banques	272

19

La garantie de couverture de crédit

Les sûretés réelles	279
Transfert et cession fiduciaires	279
Le droit de gage	280
Les sûretés personnelles	282
Les engagements contractuels complémentaires	287

20 *Le financement des exportations et leur assurance*

Le financement des exportations à court, moyen ou long terme	293
Les risques générés par l'exportation et son financement	294
L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	295
L'extension récente des prestations de l'ASRE	297
Le financement des exportations avec l'aide de l'ASRE	299
Le financement des exportations sans recours à l'ASRE	300

21 *Le financement du commerce international*

L'accréditif documentaire	305
L'encaissement documentaire	309
La garantie bancaire de bonne exécution (performance bond)	310
Le BOLERO	311

22 *Les opérations passives des banques*

Les engagements sur papiers monétaires	315
Les engagements envers les autres banques	316
Les fonds de la clientèle ou dépôts du public	320
Les fonds déposés à vue et à terme	320
Les fonds d'épargne ou de placement	321
La garantie des fonds de la clientèle	321
Les obligations de caisse	323

Les emprunts de banque	323
Les emprunts auprès d'une centrale d'émission de lettres de gage	325

23 *Les opérations bancaires d'investissement (investment banking)*

Les lois <i>Glass-Steagall</i> et <i>Gramm-Leach-Bliley</i>	331
La pratique de l' <i>investment banking</i> par les banques d'affaires	332
Le marché des capitaux	333
Les valeurs mobilières	334
Les émissions de valeurs mobilières	335
Emissions en capital propre et en fonds étrangers	336
Les activités de consultant en « fusions et acquisitions » (<i>M&A</i>)	340
Le négoce des valeurs mobilières	341
Les opérations sur produits dérivés	344
Les opérations sur métaux précieux	346
Le marché monétaire	347
Les opérations de mise ou prise en pension de titre	348
Le prêt-emprunt de valeurs mobilières (<i>SLB</i>)	348

24 *L'assainissement et la faillite des banques*

Les mesures de protection et d'assainissement en cas de risque d'insolvabilité	357
La liquidation d'une banque insolvable ou la faillite bancaire	359
La garantie des dépôts	361
La garantie accordée par l'Etat aux banques cantonales	362

La garantie étatique, informelle ou implicite, accordée aux grandes banques	363
La responsabilité des organes bancaires	364

25 *Les activités bancaires de conseil et de placement (private banking)*

Le <i>private banking</i> onshore et offshore	370
Les prestataires du <i>private banking</i>	371
Les indicateurs clés de performance	371
Réglementation légale et contractuelle	372

26 *Le mandat de gestion de fortune*

La structure juridique du mandat de gestion de fortune	377
Les règles de placement énoncées dans les directives ASB	379
Les règles-cadres de la circulaire-FINMA 09/1	381
Le contenu type d'un mandat de gestion de fortune	383

27 *Le conseil en placement*

Généralités	391
Les bases juridiques	392
Les prestations de conseil	392
La rémunération du conseiller en placement	393
La responsabilité du conseiller en placement	394
Remarque finale	394

28	<i>La gestion de patrimoine (wealth management)</i>	
	Le <i>wealth management</i> , une spécialité	397
	Les bases juridiques	397
	Les prestations	398
	La rémunération	399
	La responsabilité	399
29	<i>Les instruments de placement</i>	
	Les dérivés	403
	Les options	404
	Les opérations à terme	409
30	<i>Autres produits financiers</i>	
	Les produits structurés	413
	Les produits structurés à effet de levier	414
	Les produits structurés de protection de capital	415
	Les produits structurés d'optimisation de la performance	415
	Les produits structurés de participation	416
	Les obligations d'emprunt et dérivés de crédit financés	417
	La <i>bourse Scoach</i> des produits structurés	420
31	<i>Les placements alternatifs</i>	
	Les <i>hedge funds</i>	425
	Les titres non cotés (<i>private equity</i>)	427
	Les placements immobiliers	429

	Les placements en métaux précieux et autres matières premières	430
	Les placements sur marchés émergents	431
32	<i>L'analyse financière</i>	
	L'analyste financier	437
	Les directives ASB et la circulaire-FINMA	438
	Les méthodes d'analyse	439
	Les résultats de l'analyse financière	441
33	<i>Le processus de placement</i>	
	Politique ou stratégie de placement	445
	L'allocation d'actifs	445
	L'optimisation d'un portefeuille	446
	La stratégie 90/10	447
	Le choix des secteurs économiques de l'actionnariat et de la durée des obligations	447
	Le choix des titres (<i>stock picking</i>)	447
	La gestion monétaire	448
	Le <i>market timing</i>	448
34	<i>Les risques de placement</i>	
	Les risques de l'investisseur	453
	La tolérance et l'aptitude au risque	456
	L'information sur les risques	456

35	<i>La responsabilité des banques</i>	
	Responsabilité contractuelle selon les règles du mandat	461
	Responsabilité selon la loi sur les bourses	461
	Concrétisation des devoirs de diligence et d'information	462
	Responsabilité pour conseil en placement	462
	Responsabilité pour performance négative	464
	Dommage	465
	L'indemnisation en pratique	467
	Droit applicable et for	467
	Prévention des cas de responsabilités	468

36	<i>Les gérants de fortune externes ou indépendants</i>	
	Les relations contractuelles entre le gérant et son client, et entre le gérant et la banque	477
	Les prestations de service du gérant	479
	La rémunération du gérant	479
	La surveillance du gérant et l'autorégulation	480
	La responsabilité du gérant	481

37	<i>Les family offices</i>	
	Fonction et diversité structurelle des <i>family offices</i>	487
	Les prestations de service des <i>family offices</i>	488
	Les frais de fonctionnement d'un <i>family office</i>	489
	Les clients des <i>family offices</i>	490
	L'offre de <i>family offices</i>	490

38	<i>L'art banking</i>	
	Les prestations caractéristiques de l'art banking	495
	L'art en tant que produit de placement	497

39	<i>Les opérations bancaires selon le droit islamique (islamic banking)</i>	
	L'essor du banking islamique	503
	L'islam et l'argent	504
	L'interdiction du prêt à intérêt (<i>Ribâ</i>)	504
	Les investissements conformes au droit musulman	505

40	<i>Structures patrimoniales particulières (asset protection)</i>	
	Généralités	511
	Emploi d'entités d'ordres juridiques offshore à des fins de protection d'actifs (<i>offshore planning</i>)	515
	Dangers des structures offshore	517
	Sociétés offshore	518
	Assurances	521
	Les trusts	521
	Concepts clefs en matière de trusts	524
	Types de trusts	527
	Autres institutions juridiques	529

41	<i>Les activités bancaires transfrontalières</i>	
	Notions et situation actuelle	541
	Perspectives et mutations	542

<i>Clin d'œil à l'histoire des billets de banque suisses</i>	549
<i>Code ISO 4217 des monnaies ou devises</i>	591
<i>Glossaire</i>	601
<i>Index des mots-clef</i>	685